Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 30 (1904)

Heft: 7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

30me Année. 10 avril 1904. No 7.

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

Rédacteur en chef: M. P. HOFFET, professeur à l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.
Secrétaire de la Rédaction : M. F. GILLIARD, ingénieur.

SOMMAIRE : *La nouvelle gare de Montreux.* — *Villa de M. F. Poncet, aux Allières (Genève).* Planche 9. — **Divers :** Tunnel du Ricken. Bulletin mensuel des travaux. Février 1904. — Tunnel du Simplon. Etat des travaux au mois de mars 1904. — La traction électrique sur voie normale. — Compteurs à gaz à paiement préalable. — Nouveaux abattoirs, à Orbe. — *Bibliographie.* — *Sociétés.* — *Concours.*

La nouvelle gare de Montreux.

Le 1er mai 1903, jour de la reprise du réseau Jura-Simplon par la Confédération, s'ouvrait à la gare de Montreux un nouveau bâtiment à voyageurs, construit par la compagnie défunte.

Ce bâtiment, situé vis-à-vis de l'ancien, est adossé au grand mur de soutènement de 8m,60 de hauteur qui sépare l'avenue des Alpes du palier des voies, ce qui a nécessité des dispositions spéciales que nous allons essayer de décrire, en donnant quelques renseignements sur les détails de construction.

* * *

L'ancien bâtiment, construit en 1860 et agrandi en 1871, serait sans doute devenu sous peu insuffisant pour le trafic toujours croissant de la grande station d'étrangers de la Suisse romande, auquel l'ouverture de la ligne Montreux-Oberland bernois devait donner un nouvel essor. L'idée de construire un nouveau bâtiment, du côté opposé des voies, surgit cependant assez subitement en 1896, à un moment où il semblait que les terrains situés entre l'avenue des Alpes et le chemin de fer allaient être bientôt tous occupés par des maisons particulières. Sans perdre de temps, la Municipalité du Châtelard (Montreux), qui avait à cœur la construction d'une gare plus spacieuse et surtout plus en rapport avec le trafic un peu spécial de la localité, s'assura la propriété de ces terrains, fit même arrêter une bâtisse commencée et engagea avec la Compagnie Jura-Simplon des tractations qui aboutirent à une convention en date du 4/5 juin 1896, par laquelle la Commune mettait la Compagnie au bénéfice des promesses de vente qu'elle avait conclues et s'engageait à verser, à titre de subvention pour la nouvelle gare, une somme de Fr. 90 000. La Compagnie, de son côté, prenait l'engagement de construire cette gare dans un délai de 5 ans dès le 1er janvier 1897.

La convention stipulait en outre que, pour faciliter l'ac-

Fig. 1. — Bâtiment aux voyageurs de la gare de Montreux. — Façade côté lac.
Architecte : M. EUG. JOST, à Lausanne.